



## PROCES VERBAL

Commune de SAINT LEGER LES VIGNES (44710)  
CONSEIL MUNICIPAL N°05/2023

– 09 JUIN 2023

Nombre de Membres à l'ouverture de la séance		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	19
Date de convocation 5 juin 2023		
Liste des délibérations affichée le : 13 juin 2023		

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal à la Mairie, sous la présidence de **Patrick GROLIER**, Maire.

PRESENTS : PATRICK GROLIER, VALERIE LEJAY, PIERRE GUINAUDEAU, ISABELLE PITEUX, JEAN-PHILIPPE MORIN, CLAIRE BOUYER, CHRISTIAN JACQUET, ENORA LE JEUNE, PIERRE VOISIN, DANIELE GUILLAUME, JACQUES DARDOISE, STEPHANE LEJAY, SOPHIE MARIN, CLAIRE ROLANDEAU, MICKAEL DESCHAMPS, NICOLAS SEJOURNE.

ABSENTS : CARLA MVIANA (POUVOIR A PATRICK GROLIER), DOMINIQUE RICHARDEAU (POUVOIR A DANIELE GUILLAUME), THIERRY TOUFFET (ENORA LE JEUNE)

SECRETAIRE DE SEANCE : SOPHIE MARIN

*Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, à savoir Sophie MARIN.*

*Appel nominal des conseillers municipaux.*

*Il est fait part des pouvoirs.*

*Monsieur le Maire fait part que le quorum est atteint.*

*18h05 arrivée Pierre Guinaudeau*

*Lecture est donnée du mode de scrutin ayant trait à la désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale.*

*Monsieur le Maire demande si des listes sont déposées. Il y a deux listes.*

*1- « Liste d'ouverture » :*

- DESCHAMPS Mickaël
- MORISSON Brigitte
- SEJOURNE Nicolas
- LESTROHAN-WINDAL Anik
- JOYEUX David
- RUARO Charlie

2- « Une démocratie plus proche de nos citoyens »

- GROLIER Patrick
- LEJAY Valérie
- MORIN Jean-philippe
- LE JEUNE Enora
- VOISIN Pierre
- GUILLAUME Danièle
- GUINAUDEAU Pierre
- BOUYER Claire

Mise en place du bureau électoral :

*Secrétaire : Sophie Marin*

*Bureau : Le Jeune Enora et Guinaudeau Pierre, les deux conseillers municipaux les plus jeunes – Guillaume Danièle et Jacquet Christian, les deux conseillers municipaux les plus âgés.*

*Appel des élus pour procéder au vote – bulletins sous enveloppes avec mise à disposition d'une urne.*

*Les assesseurs ont constaté 19 votants.*

*Il est procédé au dépouillement.*

*Ci-dessous les résultats :*

Communes de 1 000 habitants et plus –  
Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

**4. Élection des délégués (ou délégués supplémentaires) et des suppléants**

**4.1. Résultats de l'élection**

a. Nombre de conseillers présents et représentés	13
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	13
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	13

Communes de 1 000 habitants et plus –  
Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Une démocratie plus proche de nos citoyens	17	5	3
Liste d'ouverture	2	0	0

*Monsieur le Maire suspend la séance pour permettre le traitement des données électorales. Il informe les élus que le Procès-verbal d'élection est à leur disposition pour consultation.*

\*

\* \*

18h57 – départ Monsieur Deschamps  
Pouvoir est donné à Monsieur Nicolas Séjourné.

Le Conseil municipal procède à une minute de silence en hommage aux victimes de l'attaque d'Annecy.

## **01- Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023**

**CM05-01**

5-3-6

Vu le décret n2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR IOMA 2308397 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 fixant le nombre de délégués et de suppléants par commune, à savoir 5 délégués et 3 suppléants pour la commune de Saint-Léger-Les-Vignes,

- Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Danièle GUILLAUME, Monsieur Christian JACQUET, Madame Enora LE JEUNE et Monsieur Pierre GUINAUDEAU. La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire, Patrick GROLIER,

- Election des délégués

Listes déposées et enregistrées / Composition :

La liste « *Une démocratie plus proche de nos citoyens* », est composée par :

- GROLIER Patrick
- LEJAY Valérie
- MORIN Jean-philippe
- LE JEUNE Enora
- VOISIN Pierre
- GUILLAUME Danièle
- GUINAUDEAU Pierre
- BOUYER Claire

La liste « *liste d'ouverture* » est composée par :

- DESCHAMPS Mickaël
- MORISSON Brigitte
- SEJOURNE Nicolas
- LESTROHAN-WINDAL Anik
- JOYEUX David
- RUARO Charlie

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

- liste « *Une démocratie plus proche de nos citoyens* » : 17 voix
- liste « *liste d'ouverture* » : 2 voix

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Est élue en totalité avec 17 voix, la liste « *Une démocratie plus proche de nos citoyens* » soit 5 délégués et 3 suppléants.

**Approbation du PV du conseil municipal du 30 mai 2023**

*Aucune remarque n'est émise.*

*Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé.*

**Compte rendu des décisions du maire prises en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

*Monsieur le Maire informe le conseil qu'aucune décision n'a été prise entre le 13/04/2023 et le 25/05/2023 (jour de la convocation au présent Conseil municipal).*

**02- Motion de soutien à Yannick Morez, Maire de Saint-Brévin, et pour dire stop aux violences faites aux élus**

**CM05-02**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants d'extrême droite au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l'élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d'élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et physique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.

Monsieur le Maire indique que cette motion a été proposée à l'ensemble des communes du département. Elle a été adressée par l'AMF44 qui stipulait que des modifications pouvaient être apportées. Cette motion est proposée avec 3 modifications : ont été réintégrés les agissements de l'extrême droite, retiré le mot « anarchiste » qui était mal à propos, le mot « psychologique » a été retiré car il faisait doublon.

Monsieur le Maire précise qu'il y a 1 300 maires démissionnaires En France et 1 050 élus sur le Département depuis 3 ans. La progression est très importante.

Il rappelle que c'est malheureusement une réalité vécue par les élus et de l'ensemble des représentants des collectivités au quotidien. Ces agressions proviennent parfois des conseils municipaux eux-mêmes.

Enora Lejeune indique que les agents sont également victimes d'agressions verbales et que cette motion le retranscrit bien.

Jacques Dardoise demande si ce texte peut être diffusé plus largement que dans le cadre du conseil municipal.

Monsieur le Maire confirme. Il sera retranscrit dans le cadre des débats de la séance, et à partir du moment où il est rendu public il peut être diffusé et affiché.

Monsieur le Maire précise qu'il y a un malaise dans notre société actuelle et indique notamment que le COVID a amplifié l'agressivité. Il ajoute que la plupart des citoyens ne prennent plus le temps de discuter avec leurs proches et attendent tout des institutions publiques. La Mairie et les institutions ne peuvent cependant pas tout solutionner tous les problèmes qui, souvent, sont d'ordre privé.

Valérie Lejay indique que Nantes Métropole, lors du message d'attente téléphonique, précise que les appelants doivent être courtois avec le personnel.

Monsieur le Maire souligne que les postes les plus confrontés à cette agressivité dans les Mairies sont les postes d'accueil. Bien souvent, c'est la première personne à recevoir le public et celle qui absorbe l'agressivité. Il souligne que le comportement des citoyens est différent lorsqu'il s'agit d'un adjoint ou du Maire, ce qui est regrettable. Le respect doit



s'appliquer à tous.

Valérie Lejay rappelle que les réseaux sociaux amplifient aussi la violence gratuite.

Pierre Guinaudeau regrette le défaut de diffusion d'information liée à la santé publique. Il craint que cette motion ne change pas grand-chose. Le constat est aussi un manque de soutien de l'Etat.

Jean-Philippe Morin évoque le fait que les enfants d'élus sont également victimes.

Pierre Guinaudeau déplore que les institutions territoriales soient en première ligne face à l'agressivité (les agents en tout premier lieu, les élus locaux ensuite), alors que les institutions qui adoptent pourtant les lois ne les soutiennent pas.

Pierre Voisin rajoute que l'Assemblée nationale est loin d'être exemplaire.

Monsieur le Maire précise que depuis le début de la mandature, à chaque début de Conseil, la municipalité a à cœur d'informer les citoyens et de travailler en toute transparence. Il note le professionnalisme de tous les agents municipaux.

Il ajoute que Yannick Morez n'a pas été soutenu par l'Etat pour la mise en place du centre d'accueil de réfugiés, qu'il lui a imposé.

Christian Jacquet rejoint Pierre Guinaudeau. Plus personne n'a d'autorité. C'est un phénomène de société. Ce constat est fait chaque jour. Le maire de Saint Brévin n'est pas un cas unique.

Pierre Guinaudeau pense qu'il faudrait chercher la cause de tout cela.

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**ADOpte la motion de soutien à Yannick Morez, Maire de Saint-Brévin, et pour dire stop aux violences faites aux élus**

**AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures pour l'application de ladite motion.**

**La séance est levée à 19H27**